

À l'attention des président(e)s :  
de clubs Parapente et Delta  
de Ligues et CDVL

N/Réf. : CST – Procédure subvention « Action sécu »

Suivi technique : Alain dedieu

Suivi administratif : Claude Beaumont

**Objet** : Procédure demandes subventions Opération « Action sécu » 2019

---

## Procédure « Intranet » à suivre pour les demandes de subvention – opération « Action sécu »

Concrètement, comment faire ?

1. Le club, le CDVL ou la ligue décide de s'engager dans le dispositif et programme une action collective lié à la prise en compte de sujets liés à la gestion des risques (hors programme « Voler Mieux »).
2. **Le président de la structure** (ou son représentant membre du bureau) effectue sa demande d'aide financière via l'onglet « subventions » disponible sur la fiche intranet de la structure ;
  - a. Il joint obligatoirement à cette demande **la fiche action** dûment complétée : partie 1 « action envisagée »).
  - b. Un mail est **automatiquement** envoyé au groupe de suivi Action sécu pour traitement de la demande ;
3. La FFVL accuse réception du projet et informe la structure du montant de l'aide allouée ;
4. **Une fois chaque action réalisée, le responsable de l'action complète sa demande de subvention via l'intranet FFVL ;** Il joint à nouveau la fiche action initiale **après avoir complété la seconde partie du fichier** (partie 2 « action réalisée »).
5. Une fois validée, la subvention sera versée **par virement** au club demandeur.  
**Attention de bien vérifier que le RIB de la structure soit correctement enregistré sous votre fiche intranet !**

L'aide est établie en fonction de l'envergure de l'action « Action sécu » menée (5 pilotes à minima), et ce jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 4 000€ Les actions font l'objet à minima d'une aide forfaitaire de 150 €



## Rappel du programme ACTION SECU 2019

### Les actions éligibles en 2019 sont :

➤ 1-Formation PSC1 :

*Formation initiale ou recyclage aux premiers secours mise en œuvre avec les organismes habilités à la délivrance du PSC 1*

➤ 2-Conférence, réunion "gestion des risques en vol libre" :

*Mise en place d'une conférence sur la gestion des risques en vol libre animée par un ou des intervenants sur les thèmes liés à la gestion des risques (Accidentalité, Facteurs Humains, Non techniques, SIGR ...).*

➤ 3-Pliage secours

*Mise en place de séances de pliage de secours animées par un ou des intervenants expérimentés dans l'objectif de former les participants à l'autonomie sur le pliage de leurs parachutes de secours.*

➤ 4- Divers "actions sécu" (Formation débranchage, Intervention services de secours ...)

*Toutes actions ayant pour objectif la formation des pilotes à une meilleure prise en compte des aspects liés à la gestion des risques.*

*Exemples d'actions connues en la matière :*

- *Formation « écureuils » (Débranchage) à destination des pilotes d'un secteur particulièrement boisé ;*
- *Information formative sur l'organisation des secours par le PGHM local ;*
- *Formation amerrissage avec expérimentation en piscine pour les pilotes évoluant en bord de mer ...*

*Merci de fournir un descriptif succinct lors de la demande de subvention.*

---

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le groupe de travail de l'opération Action Sécu sur le mail [actionsecu@ffvl.fr](mailto:actionsecu@ffvl.fr).